Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260623-DELIB2026_056-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 7
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION
16 juin 2026

2026 – 056 : Fixation des tarifs pour l'accueil des chiens au camping

l'an deux mille vingt six
le vingt trois juin
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.

Présents : Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Nicolas FER, Alain KEROUANTON, Catherine LAMIDON, Anne-Isabelle LE BORGNE, Eric PRIGENT,

Absents excusés: Hélène WAHIS, a donné pouvoir à Alain KEROUANTON, Gildas GOLIAS a donné pouvoir à Eric PRIGENT, Loeiza BEAUVIR a donné pouvoir à Anne-Isabelle LE BORGNE, Pierre-Louis LESEUL a donné pouvoir à Nicolas FER.

Secrétaire de séance : Didier DANJOU

La commission Tourisme et Cadre de vie du 16 juin dernier avait évoqué la problématique des chiens au camping. Il s'avère que dans bon nombre de camping, les chiens sont acceptés en précisant qu'ils doivent être tenus en laisse et leur accès est payant. Aussi, la commission proposait de fixer un tarif pour l'accueil des chiens.

Alain Kerouanton a été missionné par la commission Tourisme et Cadre de vie pour étudier les tarifs pratiqués pour les chiens dans les campings des alentours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, décide de fixer le tarif pour l'accueil des chiens au camping à 2 € la nuitée par animal.

Le Maire
Eric PRIGENT

Le secrétaire de séance
Didier DANJOU